

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2024

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
13 juin 2024

Date de la séance :
25 juin 2024

**Les membres en exercice
sont : 35**
Quorum : 19
Membres présents : 22
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 24

L'an deux mil Vingt-quatre, le 25 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme Saïda BOUARABA, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Laurent DIREZ (suppléant de M. COLAISSEAU), M. Nebojsa MAJIC (suppléant de M. DA SILVA), M. Alioune DJIGO, Mme Isabelle DUPRE, M. Michaël CHAPOTELLE (suppléant de M. JAHIER), M. Alain KOLOPP, Mme Nathalie BILLY (suppléante de Mme PETITOT) M. Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, M. Ludovic PUCCINELLI (suppléant de Mme TORTRAT), M. Sinclair VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents : M. Alexandre AFFRE, M. Serge ARNAUD, Mme Aurore CAPDEVILA, M. Daniel CHEVALIER, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Anicet FABRIANO (suppléant de M. MASSON),

EXCUSÉS

M. Patrick AUVRELE, Mme Valérie BONNOT, M. Philippe COMPARET, Mme Sonia DUTARTRE, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Geneviève GENDRE, M. Patrick JOUDRAIN, M. Francesco PITARI, M. Antoine POUPART, M. Tony SALVAGGIO

Pouvoirs

Mme GENDRE donne pouvoir à M. VOURIOT
M. GAILLARD donne pouvoir à M. MARSAUD

OBJET : MODIFICATION DU STATUT DES MESURES CONCERNANT LE PLAN LOCAL DES MOBILITES (PLM) DE MARNE-LA-VALLEE INSCRITES DANS LE CONTRAT DE REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DE L'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Marne et Gondoire signée le 2 décembre 2021,

Vu la délibération n°12/2021 du Comité Syndical du 13 avril 2021 inscrivant la mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et des actions en découlant dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Marne et Gondoire,

Vu la délibération N°28/2023 du Comité Syndical du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée,

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient d'inscrire les actions mûres et planifiées à court terme (2024-2025),

Considérant que l'action « Révision du Plan Local des Déplacements » est désormais achevée,

Considérant que le Comité Syndical souhaite transformer l'orientation « Mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et des actions en découlant » en action à engager à court terme dont la fiche est annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé de M. VOURIOT, Président du SIEMU, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE de demander la suppression de la fiche action « Révision du Plan Local des Déplacements » désormais achevée,

DECIDE de présenter la fiche action « Mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et des actions en découlant » annexée au CRTE de Marne et Gondoire,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,

AUTORISE le Président à demander les subventions aux différents partenaires pour les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIEMU,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com